



Présents : 12/15

Absents excusés : Christophe VIBOUD – Jacky MASSON – Danièle NAVROT.

Secrétaire : Michel PONCHON

Le Conseil municipal s'est réuni ce jour à 20h 30 en session ordinaire. Il a traité les différents points de l'ordre du jour suivants :

RENOUVELLEMENT DE CONTRAT :

Le contrat de travail (C.U.I. de 24 h/semaine) de Mme Christiane Michel, relatif à la cantine et au ménage, arrive prochainement à expiration. Sur proposition de Chantal ORIZET, il est décidé, à l'unanimité moins une abstention, de le reconduire pour 6 mois.

RENOUVELLEMENT DE BAUX :

La municipalité possède quelques appartements en location. Pour deux d'entre eux, le bail arrive à terme. La proposition de renouveler ces baux pour 6 ans est également adoptée sans contestation.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Dans 6 mois, la D.D.T. va cesser d'instruire les permis de construire. La question se pose donc de donner à la Communauté les compétences pour modifier les statuts dans le but d'assurer ce service. Deux options se présentent à ce jour :

- Le S.I.E.L., qui dispose déjà d'une infrastructure couvrant le département, ainsi que de compétences adaptées se propose de prendre le relais. Sa rétribution pour ce service serait calculée forfaitairement au permis.
- La création d'une structure, éventuellement en collaboration avec La Communauté de Feurs en Forez.

Une discussion s'engage, de laquelle il ressort que le conseil penche plutôt vers la première solution, au moins à titre provisoire. Quoiqu'il en soit, la question de compétence est votée à l'unanimité.

S.N.C.F. – SUPPRESSION DES TRAINS EN GARE DE BOËN :

C'est un constat : les conditions d'exploitation de la ligne Saint Etienne – Clermont-Ferrand se détériorent d'année en année, pour ce qui concerne tant l'accueil des usagers que l'entretien des voies ou même les nouveaux horaires complètement inappropriés. Les liaisons se font de plus en plus via un service d'autocars qui ne dessert plus les gares intermédiaires, en particulier celle de Boën sur Lignon. Alors que la nouvelle carte régionale devrait au contraire donner un nouvel élan à cette liaison, le Conseil s'associe pleinement à la motion de protestation contre la diminution de service public que doit déposer la Communauté.

T.I.L. (TRANSPORT INTERURBAIN DE LA LOIRE) :

Toujours en ce qui concerne les transports, les élus de la Communauté de Communes s'inquiètent des nouvelles conditions d'appel d'offres pour la délégation de ce service public. Le Conseil Général n'a prévu que trois lots pour la totalité du département. De grosses communes comme Loire-Forez risquent de récupérer la compétence transports, avec bien sûr des perspectives de développement au détriment de celles qui se situent au-delà par rapport à Saint Etienne. Là aussi, le Conseil se prononce pour la motion de protestation contre les conditions du marché de délégation de service public pour le T.I.L.

REUNIONS INTERCOMMUNALES :

- T.H.D. (Très Haut Débit) : Le coût d'installation pour la communauté devrait s'établir à environ 4 millions d'euros sur 5 ans. Un vote doit avoir lieu à ce sujet la semaine prochaine. Nous en reparlerons donc plus tard.
 - Réforme territoriale : le projet fait la navette : une proposition du Sénat a été déposée pour abaisser le seuil à 5 000 habitants. Après retour à l'Assemblée Nationale, celui-ci est maintenu à 20 000 habitants. Des discussions sont en cours. Pour ce qui nous concerne, plusieurs options de regroupement sont possibles, avec Feurs, Montbrison, Noirétable ou Saint Germain-Laval. Affaire à suivre...
-

ROLE ORDURES MENAGERES :

La mise à jour de ce rôle coïncide, cette année, avec la fin prochaine du recensement (le 15 février). En conséquence, le conseil se donne une semaine supplémentaire pour mener cette tâche à bien. Ce devrait être chose faite en conseil restreint le 20 février.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ **Travaux à La Bruyère** : Arrêtés pour cause d'intempéries, ils devraient reprendre incessamment et les tranchées terminées d'ici la fin du mois.
- ✓ **Effacement de dette** : Une famille en surendettement a bénéficié d'une mesure judiciaire d'effacement de dette : le coût pour la commune s'élève à 578 € pour les frais de cantine et de garderie auxquels s'ajoutent 173 € de taxe d'assainissement. Le conseil prend acte de cette décision.
- ✓ **Accessibilité** : Une mission de conseil mandatée par la Communauté de communes est venue nous rendre visite dernièrement pour faire le tour des installations publiques et nous indiquer les travaux d'aménagement nécessaires pour en faciliter l'accès aux personnes handicapées. Pour plusieurs bâtiments - Salle des jeunes, Boulodrome, Mairie, Eglise - seules quelques petites modifications devront être apportées : elles seront réalisées d'ici le mois de septembre. Pour les autres - Auberge, Ecole, Toilettes publiques, Salle du 3^{ème} âge (rampe d'accès), la commune se donne un délai de 3 ans pour se mettre en conformité.

Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 23 h 45.